



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 12 KAADA 1434 (19 SEPTEMBRE 2013)**

*

I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et la convention internationale suivants :

PROJETS DE LOIS

1. **Projet de loi n° 105-12 relative au conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.**
Approuvé en tenant compte des observations soulevées.
2. **Projet de loi n° 38-13 portant institution de l'école nationale supérieure d'administration.**
Approuvé en tenant compte des observations soulevées.

PROJETS DE DECRETS

1. **Projet de décret n° 2-13-743 portant création d'une direction provisoire au ministère de l'équipement et du transport pour superviser la réalisation du nouveau port de Safi.**
Approuvé.
2. **Projet de décret n° 2-13-718 modifiant et complétant le décret n° 2-03-729 du 18 rabii II 1425 (7 juin 2004) portant création du «Grand prix national de la presse».**
Approuvé en tenant compte des observations soulevées.
3. **Projet de décret n° 2-13-731 portant création du comité interministériel des affaires des marocains résidant à l'étranger.**
Approuvé en ajoutant le ministre du tourisme aux membres du comité.

CONVENTION INTERNATIONALE

- **Convention faite à Belgrade le 6 juin 2013 entre le Royaume du Maroc et la République de Serbie tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu.**
+ **Projet de loi n° 99-13 portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.**
Approuvés.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

1. le directeur de l'Office de développement de la coopération ;
2. le directeur de la coordination et de la promotion des droits de l'Homme à la délégation interministérielle aux droits de l'Homme.